

[Texte]

We feel we will have a stronger negotiating stance for GATT. We think this agreement provides a model that can be useful in multilateral negotiations. We feel the bilateral negotiating process has been useful in preparing the negotiating teams in strategy as well as in their process and their presentation. We feel there are prospects for reduced costs in our industry through tariff elimination and harmonization of standards; for example, for some of the imports we have into our products. We feel that with a dispute settlement, in the short term it is a tribunal and from five to seven years... a movement towards compatible trade rules, which we heartily endorse.

While offering these benefits, which are substantial, we feel there are several things the agreement will not do. We feel it will not allow the importation of grain from the United States while subsidy levels are not equivalent between countries. We feel it will not damage the quality of Canadian wheat, because the end-use certificate system and dye requirement for feeds will be in place. We feel it will not jeopardize the operations of the Canadian Wheat Board.

Our association recognizes that as a result of the agreement, domestic policy adjustments will be necessary. We support the elimination of two-price wheat in favour of a neutral payment directly to farmers, in order to preserve our domestic grain processing sector, because we feel it is very easily countervailable. We support a change in the method of the Crow benefit from railway to producers in order to offset the loss of WGTA subsidies through west-coast ports.

Elements of the Agreement which we think are somewhat important include the tariff phase-out, the impact on domestic wheat pricing. The processing industry, we feel, must prepare itself to meet the competition, but they have publicly stated that the sourcing of agricultural inputs at values higher than their competitors, without ability to access cheaper supplies, would make it difficult. Therefore we know they are particularly affected by the two-price wheat policy, and we agree with its elimination.

[Traduction]

règlements sanitaires et l'exemption des lois concernant l'importation de viande.

Nous sommes persuadés que l'Accord nous placera dans une position plus ferme vis-à-vis du GATT. L'Accord constitue un modèle qui pourrait nous être utile lors de négociations multilatérales. Il semble que les négociations bilatérales constituent un banc d'essai pour les équipes de négociations qui seront désormais mieux préparées au niveau de la stratégie au niveau de la stratégie, du processus et de la présentation. Nous sommes persuadés que l'élimination des tarifs et l'uniformisation des normes autorisera une réduction des coûts dans notre industrie; c'est le cas, par exemple, de certains de nos intrants importés. Nous estimons qu'un dispositif de règlement des différends prendra à court terme la forme d'un tribunal et, d'ici cinq à sept ans, donnera lieu à l'établissement de règles commerciales compatibles que nous attendons de tout coeur.

Malgré ces avantages qui nous paraissent importants, il y a plusieurs choses que l'Accord ne pourra permettre. Nous pensons que l'Accord ne rendra pas possible l'importation de grain en provenance des États-Unis tant que les niveaux de subventions ne seront pas les mêmes dans les deux pays. Nous pensons que l'Accord ne sera pas préjudiciable à la qualité du blé canadien, étant donné que le système de certificat de l'utilisation ultime et les exigences en matière de coloration des grains de provende seront en place. Nous estimons que l'Accord ne mettra pas en question les activités de la Commission canadienne du blé.

Notre association reconnaît que des rajustement de la politique intérieure seront nécessaires après la mise en oeuvre de l'Accord. Nous sommes favorables à la suppression de la double tarification du blé et à l'instauration d'un paiement neutre aux agriculteurs afin de protéger notre secteur de conditionnement des grains, car cette double tarification se prête très facilement à l'application de droits compensatoires. Nous appuyons la modification de la méthode de subventions adoptée relativement aux tarifs du Nid-de-Corbeau qui a fait que les subventions sont versées aux producteurs plutôt qu'aux lignes de chemin de fer de manière à compenser les pertes de subventions en vertu de la loi sur le transport des grains de l'Ouest dans le cadre des produits agricoles qui transigent par les ports de la côte ouest.

Les éléments de l'Accord qui, à notre avis, sont importants, concernent l'élimination progressive des tarifs, les conséquences sur les prix intérieurs du blé. À notre avis, l'industrie de conditionnement du blé doit se préparer à affronter la concurrence, mais elle a déjà déclaré publiquement que sa position serait délicate, étant donné que les intrants lui coûtent plus cher qu'à ses concurrents et elle n'a pas accès à des fournisseurs moins chers. Nous savons que cette industrie est particulièrement touchée par la politique de tarification